

SEANCE DU 31 mars 2017*Convoqué le 24/03/2017*

PRESENTS : FRECHIN Eric, LAMBOLEY Sylvain, HENRIOT Pierre, BRESSON Vincent, MARCOT Hugues, LAMBOLEY Bernard, PICHOT Gérald, VERNIER René, ,

ABSENTS : REMOND Luc

Absents représentés : MENIGOZ Joëlle représentée par LAMBOLEY Sylvain
EBERSOLD Sophie représentée par HENRIOT Pierre
M. Hugue MARCOT a été nommé secrétaire de séance

| |
|---------------------------------|
| Objets des délibérations |
|---------------------------------|

6/2017 Compte de gestion 2016:

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 présenté par M. PONCHON, Trésorier Principal de Lure, ayant exercé au cours de la gestion 2016.

Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

7/2017 Vote du Compte Administratif de 2016

Le Maire n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal **approuve** le Compte administratif 2016 comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------|--------------------|------------------|
| DEPENSES | 201 062.68€ | 41 427.89€ |
| RECETTES | 335 492.50€ | 38 190.76€ |
| RESULTAT | 134 429.82€ | -3237.13€ |
| Restes à Réaliser | | - 18 700€ |

Solde : **112 492.69€**

8/2017 Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2016 :

Constatant que le compte administratif de 2016 présente :

Un excédent de fonctionnement de **134 429.82€**

Un déficit d'investissement de **3 237.13€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- **à la section de fonctionnement : 112 492.69€**
- **à la section d'investissement : 21 937.13€**

9/2017 Taux d'imposition pour l'année 2017:

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau d'imposition pour l'année 2017 établi par les services fiscaux.

Après délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas changer les taux d'imposition et de **FIXER** comme suit les taux applicables à la commune :

| | |
|-----------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 11.19 % |
| - Foncier bâti : | 8.86 % |
| - Foncier non bâti : | 35.39 % |

10/2017 CARTE AVANTAGE JEUNE 2017/2018

Le Maire propose comme les années précédentes d'offrir la Carte Avantages Jeunes aux habitants de Bouhans Les Lure âgés de 11 à 20 ans (Nés entre 1997 et 2006).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à commander les cartes à 7€ l'unité auprès du Centre d'information jeunesse.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le CIJ ou tout autre document se rapportant à l'achat des Cartes Avantages Jeunes.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2017

11/2017 PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX SUR LA DESSERTE FORESTIERE "CHEMIN DES MEUNIER"

Vu la convention fixant les modalités d'entretien du chemin latéral de défrètement forestier dit "chemin des meuniers" avec la commune de Quers approuvé par délibération du 27/03/2009,

Vu le devis de la société STPI du 27/03/2017

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Quers va procéder à la réfection du chemin des Meuniers entre la RD134 et le relais SFR. Il a été sollicité par la mairie de Quers pour participer aux travaux à hauteur de 30% du montant HT des travaux conformément à la convention.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de participer à hauteur de 30% du montant HT des travaux pour la scarification et le reprofilage soit 670€
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2017

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely representing the council members who signed the document. The signatures are written over a grid of lines, possibly from a register or a list of names.